



Mairie
10, rue Pavée - 10400 LA SAULSOTTE
Tél. : 03 25 39 82 28
Fax. : 03 25 39 12 83
Courriel : contact.mairie@lasaulsotte.fr
Site Internet : www.lasaulsotte.fr

INFOS MUNICIPALES

Madame, Monsieur,

J'évoquais dans mon édito de novembre 2020 la crise sanitaire et le fait que les fêtes de Noël, de la Saint Sylvestre allaient se dérouler dans des conditions particulières.

Un an après l'histoire se répète mais avec cette fois, en ce début d'année, des proportions de contamination inégalées (+ de 300 000 cas par jour).

D'ores et déjà des cas avérés ont fait leur apparition à la cantine, dans nos écoles.

Dans ce contexte il est primordial si nous voulons maintenir l'ouverture de nos classes, de respecter les gestes barrières, de ne pas envoyer vos enfants à l'école s'ils ont de la fièvre...

Il me faut également parler de la vaccination qui demeure à ce jour le seul moyen d'augmenter ses chances de ne pas se retrouver en réanimation.

Loin de moi l'idée de fustiger les non vaccinés, mais de les inciter à effectuer leur 1^{ère} dose et ainsi se protéger eux et les autres.

Suite à cette crise, pour la seconde année de suite, la cérémonie des vœux du maire, qui devait avoir lieu en janvier, est annulée.

Vous l'aurez sans doute remarqué les travaux d'aménagement de la Route d'Orléans qui consistent à faire baisser la vitesse sur cet axe, ont débuté et vont se poursuivre en janvier.

D'autres travaux de voirie tout au long de 2022 sont prévus notamment rue Pavée, rue Putte-Musse, rue de la Chapelle St Hubert et rue des Plantes.

Les hameaux ne sont pas oubliés, en 2022 seront lancées des études pour Courtioux, Resson et Liours afin d'améliorer également la voirie départementale.

Dans ce contexte difficile je vous présente ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal tous nos vœux pour cette nouvelle année avec l'espoir du retour à une vie normale.

Prenez soin de vous ainsi que de vos proches.

Bien cordialement.

ci-après : compte rendu des deux derniers conseils (résumé)

*_*_*_*_*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, VIARD

Absentes excusées : MMES FORTUNE représentée par M. DELORME, VAILLANT

Absent : M. PASQUET

Désignation d'un secrétaire de séance : M. DUPONT Robert

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS

Monsieur le Maire expose que la loi 2019-1461, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, plus communément appelée la loi « engagement et proximité », a été promulguée le 27 décembre 2019.

Cette loi vise à apporter une réponse aux préoccupations exprimées par les Maires au cours des échanges avec le Président de la République, lors du grand débat national qui s'est tenu durant le 1^{er} trimestre de l'année 2019.

Les Maires ont indiqué se sentir dépossédés de la prise de décision, notamment dans le cadre des relations avec l'Intercommunalité.

Un certain nombre des articles de la loi « engagement et proximité » traite des relations entre les Communes et l'Intercommunalité. Ainsi, l'article 1^{er} institue la Conférence des Maires et le pacte de gouvernance.

La Conférence des Maires a été créée et installée par le Conseil Communautaire en date du 08 juillet 2021 (délibération n° 2021-20)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du NOGENTAIS a délibéré le 30/03/2021 en faveur de l'adoption d'un pacte de gouvernance (délibération n° 2021-17).

Le pacte de gouvernance est un document qui a pour but d'associer les élus municipaux au fonctionnement de la Communauté de Communes.

Il s'agit d'un accord dans lequel les rôles de chacun (élus, communes, intercommunalité) sont définis.

Le pacte de gouvernance ne se substitue donc pas au projet de territoire ou intercommunal.

L'objectif du pacte de gouvernance consiste à mettre en œuvre une juste articulation entre la Communauté de Communes et les Communes pour développer le territoire de façon équilibré, solidaire en préservant le besoin de proximité.

LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

CONTEXTE LOCAL

La communauté de communes du NOGENTAIS compte **23 communes membres** pour une population totale de **17 141 habitants**.

Le territoire du NOGENTAIS bénéficie d'implantations économiques importantes : production d'énergie, agro-industrie, industrie papetière....

L'existence de disparités entre les communes concernant la population et la richesse économique, apporte de la complexité dans la définition des objectifs de développement communautaire.

Cependant, cette situation est plutôt favorable au développement du territoire pour les raisons suivantes :

- Ressources fiscales importantes
- Attractivité économique de la ville centre qui profite à l'ensemble du territoire de la communauté de communes
- Apport des communes qui profite à la ville centre : activités agricoles, fréquentation des commerces, accueil de population

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS : LA GOUVERNANCE

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la communauté de communes (article L-5211-6 du CGCT). Il est en charge de la gestion des affaires de l'Intercommunalité.

La Présidence est l'organe exécutif de la Communauté de Communes :

Les Vice-Présidents assurent les fonctions que leur a déléguées la Présidente, sous sa responsabilité

Le Bureau Communautaire est constitué de la Présidente, de six Vice-Présidents et de quatre Conseillers Communautaires : il recueille les avis des commissions, contribue à l'élaboration de l'ordre du jour du conseil communautaire.

La Conférence des Maires se réunit sur ordre du jour déterminé, à l'initiative de la Présidente de la Communauté de Communes, ou dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires.

La Communauté de Communes du NOGENTAIS est dotée d'une commission d'appel d'offres en application de l'article L 1414-2 du CGT.

La Communauté de Communes a institué six commissions qui donnent leur avis sur les dossiers et proposent des amendements si nécessaire. Elles ne détiennent pas le pouvoir de décision, elles émettent des avis et formulent des propositions.

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire expose que les élus de la Communauté de Communes du NOGENTAIS ont décidé de mettre en œuvre l'élaboration d'un projet intercommunal.

1^{ère} ÉTAPE : LA CONCERTATION

Une concertation a été ouverte auprès de tous les délégués communautaires, afin de pouvoir recenser les besoins et les actions qui pourraient être pris en compte dans ce projet.

Cette concertation a fait l'objet d'un séminaire, qui s'est tenu le 4 juin 2021.

Les objectifs du projet intercommunal ont été définis de la façon suivante :

- Solidarité des collectivités membres
- Développement de l'économie du territoire
- Développement et optimisation des services publics du territoire
- Optimisation des ressources financières

L'objectif final recherché est l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire

Le projet intercommunal doit être établi à partir d'une vision collective du territoire.

LES PROPOSITIONS FORMULÉES LORS DU SÉMINAIRE

PRISES DE NOUVELLES COMPÉTENCES

- Équipements structurants à l'échelle du territoire : piscine intercommunale
- Diffusion et animations culturelles
- Accompagnement de la vie associative
- Projet territorial de santé
- Animations sportives
- Résorption de l'exclusion/précarité numérique
- Transports à la demande et navettes selon les conclusions de l'étude en cours menée par le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural).

EXTENSION D'EXERCICE DES COMPÉTENCES EXISTANTES

- Politique locale du commerce : recensement et promotion des locaux vacants et en cours de cessation
- Harmonisation des aides aux commerces à l'échelle du territoire
- Création de points de vente pour les producteurs locaux
- Création de zones artisanales dans les communes du territoire

MUTUALISATION DES MOYENS DU BLOC COMMUNAL

- Prestations de mise à disposition et services communs pour le secrétariat de mairie et les services techniques
- Partage de biens : équipements culturels, broyeur de branches et de végétaux
- Groupement de commandes

RÉALISATION DE PROJETS INTERCOMMUNAUX

- Construction d'un nouveau siège communautaire
- Réalisation d'une « ressourcerie » dans le cadre d'une délégation de service public

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DANS LA RÉALISATION DE PROJETS COMMUNAUX

- Activités scolaire et périscolaire pour le maintien des écoles en milieu rural
- Entretien du patrimoine culturel et historique
- Harmonisation tarifaire des activités sportives et culturelles dont l'école de musique
- Travaux de voirie

2^{ème} ÉTAPE – L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Préalablement à l'élaboration et à l'approbation du projet intercommunal, une étude de faisabilité sera menée. Il s'agira de s'assurer que la Communauté de Communes dispose d'une capacité financière suffisante pour la réalisation de toutes les propositions.

Dans le cas contraire, les élus devront procéder à des arbitrages.

La réalisation d'une prospective financière, telle que présentée ci-dessous, permettra de mesurer la capacité de financement de la Communauté de Communes :

- Analyse financière rétrospective
- Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)
 - o Dépenses d'investissement
 - o Recettes des subventions d'équipement
 - o Impact des investissements sur la section de fonctionnement
- Analyse financière prospective
 - o Tableau de financement
 - o Situation des fonds propres
 - o Situation fiscale
 - o État de la dette
 - o Calcul et respect des ratios de solvabilité financière
 - o Marges de manœuvres financières
 - o Tout autre élément financier utile à la vision prospective
 - o Calendrier prévisionnel de réalisation des investissements

3^{ème} ÉTAPE : L'ÉLABORATION DU PROJET INTERCOMMUNAL

Les conclusions de cette prospective permettront aux élus d'élaborer le projet intercommunal dans un environnement financier sécurisé.

4^{ème} ÉTAPE : L'APPROBATION DU PROJET INTERCOMMUNAL

Le projet intercommunal sera soumis à l'approbation des organes délibérant du territoire :

- Conseil communautaire
- Conseils municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du NOGENTAIS joint en annexe

*_*_*_*_*_*_*_*

REPAS ET COLIS DES ANCIENS : MAINTIEN OU NON DE LA POSITION ACTUELLE

Cette question ayant été soulevée à plusieurs reprises, Monsieur le Maire relate qu'effectivement certaines communes ont fait le choix de ne pas donner de colis aux personnes qui souhaitaient participer aux repas.

La commune de LA SAULSOTTE, quant à elle, distribue un colis à toute personne âgée de 70 ans et plus et offre un repas à celle âgée de 65 ans et plus.

Cette tradition remonte respectivement à 1964 et 1957.

Monsieur le Maire propose de maintenir ces deux prestations sociales et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité de maintenir le colis et le repas, ce dernier permettant de maintenir un lien social.

COUPES DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE : ETAT D'ASSIETTE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après :

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
1	0,02	EMPRISE	NON			*	oui	oui	35
7	2,24	AMELIORATION	NON		*				
12	2,12	AMELIORATION	NON		*				
24	2,21	AMELIORATION	NON		*				

NB : Pour le type de coupe, choisir entre Amélioration, Régénération, Irrégulière, Emprise, Sanitaire.

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurante libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

4-Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage par foyer

Décide que la délivrance se fera sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Mrs MATTHYS Noël, MARTINEAU Patrick et DELVRIE Stéphane

Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au 31 octobre 2023.

5- Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

P1 : vente d'un chêne et délivrance du taillis pour créer une place de retournement.

P 7 ; 12 ; 24, Ouverture de cloisonnements d'exploitation par affouage

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Objet-	Fournisseur ou débiteur	Montant TTC	Imput. Budgétaire 2021
Signature le 08/09/2021 marchés mission de maîtrise d'œuvre : travaux rues Pavée, Putte Musse, des Plantes et de la Chapelle St Hubert	FP Géomètres Expert Troyes (10)	13 455.00 €	Cpt 2031 Op 249-250-251
Signature le 08/09/2021 : marché travaux de sécurisation de la traversée route d'Orléans (RD 951)	Entreprise PAGOT Sourdu(77)	85 923.30 €	Cpte 2152 Op 248
Signature le 04/10/2021 : contrat de maintenance nouvelle photocopieuse écoles	Toulokowitz Lavau (10)	0.0072 € /Copie Noir 0.072 € /Copie Couleur	Cpte 6156

Signature le 09/10/2021 : fabrication et pose enseigne « MAIRIE »	Indu'Style Sauzéat La Saulsotte (10)	690.00 €	Cpte 21311 Op 209
Signature le 11/10/2021 : bon de commande pour ordinateur portable direction ALSH	Toulokowitz Lavau (10)	1 055.23 €	Cpte 2183 Op 230
Signature le 12/10/2021 : devis pour équipement socle numérique écoles primaires	Manutan Collectivités Niort (79)	12 554.15 €	Cpte 2183 OP 247
Signature le 13/10/2021 : devis travaux supplémentaires sur clocheton en ardoise chapelle St Parres	ALFARO Chalautre la Grande (77)	463.92 €	Cpte 2318 Op 240

*_*_*_*_*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2021

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, VIARD

Absentes excusées : Mmes FORTUNE, VAILLANT

Absents : M. PASQUET

Désignation d'un secrétaire de séance : M. DUPONT Robert

AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur MATTHYS Noël, Maire-Adjoint en charge de la gestion de la forêt indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de 5 ans de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2022 – 2026 en vertu des dispositions de l'article L212-1 du Code Forestier.

La prorogation de 5 ans s'inscrit dans la continuité de l'aménagement en vigueur (2007 – 2021) et permet :

- De proposer un programme de coupe pour les 5 ans à venir ;
- De terminer les coupes dans le groupe de régénérations et les accompagner des travaux nécessaires ;
- De tenir compte des effets du réchauffement climatique en adaptant la gestion en conséquence ;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de prorogation proposée.

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION R.G.P.D

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la commune, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la commune pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics aubois qui le souhaitent, le CDG 10 propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Un agent disposera d'une formation spécifique et d'une expérience certaine en la matière. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication

- L’accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L’accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d’actions en matière de protection des données
- L’accompagnement à la réalisation des analyses d’impact
- L’analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L’accompagnement dans le traitement des demandes d’exercice de droits
- L’accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d’un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la commune au titre de l’exercice 2022 est calculé à hauteur de 1 €/habitant

Le Conseil après en avoir délibéré décide, à l’unanimité :

* d’autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d’adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de l’Aube,

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Objet-	Fournisseur ou débiteur	Montant TTC	Imput. Budgétaire 2021
Signature le 27/10/2021 : devis création columbarium	GIROT FRERES 51 Conflans-sur-Seine	5 500.00 €	Op 254 Cpte 21316
Signature le 03/11/2021 : devis pour installation prises de service pour éclairage de Noël (Mairie+salle polyvalente)	RMH Electricité 77 Maison Rouge en Brie	2 269.99 €	Op 244 Cpte 2158
Signature le 08/11/2021 : signature -contrat de services BL ENFANCE sur 36 MOIS -matériel de pointage	SEGILOG -BERGER-LEVRAULT 72 La Ferté Bernard	4 342.80 € 1 ^{ère} année 1 692.00 € 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année 720.00€	Cpte 611 Cpte 611 Op 230 Cpte 2183
Emission le 10/11/2021 : titre n° 167 de recettes règlement sinistre terrain de sport	GROUPAMA 51 (Reims)	1 705.80 €	Cpte 7788
Signature le 10/11/2021 : contrat de location nouvelle photocopieuse écoles sur 36 mois	GRENKE LOCATION 51 Reims	41.04/Mois	Cpte 611
Signature le 25/11/2021 : devis travaux forestiers (broyage+fourniture+plantation peupliers)	NEY TRAVAUX FORESTIERS 52 Saint-Eulien	23 808.00 €	Op 246 Cpte 2117

QUESTIONS DIVERSES

-**Noël des enfants** : Monsieur GIRAULT Christian fait remarquer à l’assemblée qu’il serait bien d’inviter les enfants non scolarisés à l’école de LA SAULSOTTE. Pour ce faire, il conviendrait, pour l’année à venir, de revoir les modalités de diffusion de l’invitation.

DATE A RETENIR

ELECTIONS

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES AURONT LIEU

1^{ER} TOUR 10 AVRIL

2^{EME} TOUR 24 AVRIL

DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORORALES 4 MARS 2022

*_*_*_*_*

INFOS UTILES



La fibre est arrivée chez vous !

A PARTIR DU 24 JANVIER 2022

vous pourrez bénéficier de débits Internet inégalés.

Le contexte de la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous notre le site internet www.losange-fibre.fr ou flashez le QR-code et laissez-vous guider



- testez votre éligibilité <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
- téléchargez la plaquette dédiée aux particuliers https://www.losange-fibre.fr/file/2021/02/Maquette-Losange_v2B-nouveau-bloc-marque-MAJ-08022021-.pdf

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

A ce jour, le réseau Losange accueille 13 fournisseurs d'accès internet dédiés au grand public (et 44 dédiés aux professionnels). Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange. Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit (hors travaux spécifiques en domaine privé). La gratuité de ce raccordement vous est assurée par toute la durée du contrat conclu entre Losange et la Région Grand Est.

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger. *Si le technicien devait rencontrer des difficultés dans les opérations de raccordement, il lui appartiendra d'en rendre compte à votre opérateur qui contactera éventuellement Losange pour une éventuelle intervention technique.*

Suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Losange TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeLosange> (ou avec le QR-code)



Pour toute question, n'hésitez pas www.losange-fibre.fr/contact

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.losange-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.

Avec le soutien de

